



Assemblée
Point 2

A/119/2-P.2
11 octobre 2008

**EXAMEN DE DEMANDES EVENTUELLES D'INSCRIPTION
D'UN POINT D'URGENCE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE**

**Demande d'inscription d'un point d'urgence à
l'ordre du jour de la 119^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire
présentée par la délégation de l'Egypte**

En date du 10 octobre 2008, le Secrétaire général a reçu du Président de l'Assemblée du Peuple de l'Egypte une demande d'inscription à l'ordre du jour de la 119^{ème} Assemblée d'un point d'urgence intitulé :

"La crise financière internationale, ses causes et ses implications pour l'économie mondiale et pour les pays en développement : le rôle des parlements pour régler cette crise et en combattre les effets néfastes".

Les délégués à la 119^{ème} Assemblée trouveront en annexe le texte de la communication par laquelle cette demande a été présentée (Annexe I), ainsi qu'un mémoire explicatif (Annexe II) et un projet de résolution (Annexe III) à l'appui.

La 119^{ème} Assemblée sera appelée à se prononcer sur la demande de la délégation de l'Egypte le lundi 13 octobre 2008.

Aux termes de l'Article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, "tout Membre de l'Union peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande. Le Secrétariat communique d'urgence à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent".

De plus, l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée dispose que :

- a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés;
- b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée;
- c) les auteurs d'au moins deux demandes d'inscription d'un point d'urgence peuvent regrouper leurs propositions de manière à n'en présenter qu'une, pour autant que les propositions initiales portent sur le même sujet;
- d) le sujet d'une proposition retirée par ses auteurs ou rejetée par l'Assemblée ne peut figurer dans le projet de résolution concernant le point d'urgence, à moins d'être précisément mentionné dans la demande et dans le titre du sujet adopté par l'Assemblée.

**COMMUNICATION ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DU PEUPLE DE L'EGYPTE**

Le Caire, le 10 octobre 2008

Monsieur le Secrétaire général,

Le Groupe interparlementaire égyptien demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point d'urgence intitulé :

"La crise financière internationale, ses causes et ses implications pour l'économie mondiale et pour les pays en développement : le rôle des parlements pour régler cette crise et en combattre les effets néfastes".

Vous trouverez ci-joint le texte d'un mémoire explicatif et d'un projet de résolution pour votre examen et pour suite à donner.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

(Signé)

M. Ahmed Fathi SOROUR
Président de l'Assemblée du Peuple
de l'Egypte

**LA CRISE FINANCIERE INTERNATIONALE, SES CAUSES ET SES IMPLICATIONS
POUR L'ECONOMIE MONDIALE ET POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT : LE ROLE
DES PARLEMENTS POUR REGLER CETTE CRISE ET EN COMBATTRE LES EFFETS NEFASTES**

Mémoire explicatif présenté par le Groupe interparlementaire de l'Egypte

La crise financière majeure qui s'est produite aux Etats-Unis d'Amérique a des implications pour tous les pays, petits et grands. Elle va compromettre le développement et la stabilité de tous les pays.

En tant qu'institution représentant les citoyens, le Parlement doit se pencher sur cette crise et sur ses causes, et mettre au point des solutions, en particulier en ce qui concerne les pays en développement.

Nul n'ignore que la mondialisation s'est traduite par l'interdépendance des économies nationales et de l'économie mondiale. Aussi les grandes puissances économiques ont-elles le devoir moral d'assumer la responsabilité de cette crise.

**LA CRISE FINANCIERE INTERNATIONALE, SES CAUSES ET SES IMPLICATIONS
POUR L'ECONOMIE MONDIALE ET POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT : LE ROLE
DES PARLEMENTS POUR REGLER CETTE CRISE ET EN COMBATTRE LES EFFETS NEFASTES**

Projet de résolution présenté par le Groupe interparlementaire de l'EGYPTE

La 119^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *soulignant* le rôle central des parlements dans la formulation des politiques économiques et sociales et leur contribution importante à l'élaboration des mesures adoptées par les Etats pour faire face à la crise actuelle,
- 2) *considérant* les conséquences de la crise financière internationale et ses répercussions négatives sur l'économie mondiale, ainsi que ses effets néfastes, en particulier sur les pays en développement,
- 3) *notant* que les pays en développement ont contribué à la croissance de l'économie mondiale et qu'il est donc inadmissible qu'ils aient à payer pour des politiques et pratiques erronées ayant eu un impact néfaste sur l'économie mondiale,
- 4) *soulignant* qu'il incombe aux gouvernements, en particulier ceux des pays développés, de prendre des mesures rapides et efficaces pour faire face à cette crise, et d'envisager immédiatement des plans en vue de redresser la situation économique actuelle,
- 5) *soulignant* que cette crise est devenue une priorité absolue et qu'elle s'est diffusée dans le monde entier, compromettant ainsi la consommation individuelle et, partant, les taux de croissance économique,
- 6) *consciente* que l'écart économique non négligeable entre pays développés et pays en développement amplifie les incidences de la crise financière internationale sur les pays en développement, eu égard en particulier à l'interdépendance entre économie mondiale et économies nationales,
- 7) *affirmant* le rôle central des organisations internationales et des institutions multilatérales, en particulier des institutions financières, pour contenir les conséquences de cette crise, la surmonter et, à terme, assurer la sécurité économique,
- 8) *convaincue* que cette crise exige une approche fondée sur la responsabilité collective qui implique l'intervention des banques centrales et de la Banque mondiale pour juguler toute nouvelle aggravation de la situation économique et rétablir la confiance entre acteurs des marchés financiers,
- 9) *affirmant* l'importance de la coopération entre toutes les parties - parlements, gouvernements, organisations et institutions internationales - pour élaborer des stratégies à long terme afin d'éviter que de telles crises ne se reproduisent et de stimuler la croissance économique mondiale,

1. *demande* aux parlements à travers le monde, à l'Union interparlementaire et aux assemblées parlementaires régionales, en leur qualité de représentants des peuples, d'assumer leurs responsabilités face à la crise financière internationale, et de donner l'appui et les conseils nécessaires aux gouvernements afin de les aider à surmonter les effets de cette crise;
2. *invite* les parlements, en particulier les commissions parlementaires des finances, à analyser et recenser les causes profondes de cette crise financière internationale, à mettre au point et proposer des solutions possibles, à rendre publiques leurs conclusions et à les soumettre aux autorités compétentes pour servir de base aux mesures envisageables pour endiguer les effets collatéraux de la crise;
3. *se félicite* des mesures adoptées par certains gouvernements pour traiter promptement cette crise, en plus des initiatives concrètes prises à cette fin par les institutions internationales compétentes;
4. *prie* les gouvernements des grands pays industrialisés qui orientent l'économie mondiale d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis des pays en développement en combattant les effets négatifs de cette crise sur l'économie de ces derniers;
5. *prie instamment* les gouvernements des pays développés d'agir rapidement et sérieusement afin d'honorer leurs engagements vis-à-vis des pays en développement et de les aider ainsi à résoudre leurs problèmes économiques, à éliminer la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie, et à atteindre des taux de croissance plus élevés, comme le recommandent divers instruments, en particulier la Déclaration du Millénaire;
6. *propose* que les organismes internationaux et les institutions multilatérales, en particulier l'Organisation des Nations Unies, prennent l'initiative de tenir une conférence internationale, avec la participation de toutes les parties prenantes, officielles et non officielles, pour débattre de cette crise et de la façon de la résoudre, et de produire des recommandations utiles pour empêcher que de telles crises ne se reproduisent;
7. *prie* les banques centrales et la Banque mondiale d'intervenir immédiatement pour réguler les marchés financiers mondiaux et d'allouer davantage de fonds pour compenser les prêts défaillants et les pénuries de liquidité;
8. *demande* la mise en place d'un fonds international auquel les Etats industrialisés contribueraient l'essentiel du capital, ledit fonds devant servir à aider les pays en développement à compenser les pertes subies sous l'effet indirect de la crise financière;
9. *invite* les parlementaires dans le monde entier à exercer leur responsabilité en contrôlant les mesures prises par les gouvernements pour mettre fin à l'étranglement économique actuel;
10. *invite* les organisations non gouvernementales à amplifier leur action et à jouer un rôle éthique face à cette situation, en mettant particulièrement l'accent sur la lutte contre la pauvreté, laquelle s'est aggravée à la suite de la crise, en particulier dans les pays en développement.